

Paris, le 18 juin 2020

**Monsieur David JULLIARD**  
Adjoint au Délégué à la sécurité routière

Référence : SG/07/20

Objet : Planification des examens à compter du 22 juin.

Monsieur le Délégué,

Par message du 12 courant, vous demandez aux BER de planifier les examens du permis de conduire selon la programmation en vigueur avant la crise liée au coronavirus, à compter du 22 juin, et au plus tard au 1<sup>er</sup> juillet.

Pour autant, le protocole imposé aux IPCSR reste à ce jour applicable, avec toutes les difficultés qu'il engendre pour les personnels et les usagers. Comme mon organisation syndicale l'a mentionné à vos services à plusieurs reprises, sa mise en œuvre nécessite des ajustements pour tenir compte des spécificités de la mission et de l'évolution de la situation sanitaire. Par ailleurs, ce même protocole remet en cause la sécurité lors de l'examen, des accidents ayant été recensés, notamment en poids lourd.

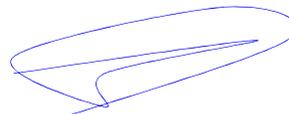
En outre, vous avez évoqué la possibilité de suspendre l'évaluation de la compétence « *effectuer des vérifications du véhicule* », tant qu'un protocole s'imposera. Alors que l'Administration envisage des solutions de fortune pour augmenter la production d'examens au détriment de l'expertise des IPCSR et de leurs conditions de travail, le SNICA-FO tient à rappeler que seule une vision prospective sur la gestion des effectifs garantit l'efficacité du service public dans la durée.

Par ailleurs, nous nous devons de vous rappeler que la charge de contraintes issues de la conjonction de ce protocole et d'un retour à une programmation habituelle fait naître une vive appréhension chez les personnels. Nombreux sont les agents qui nous font part de leur crainte de ne pas pouvoir supporter un tel quotidien et de devoir interrompre leur journée de travail.

Enfin, selon nos informations, la DSR réfléchirait à l'ajout d'un quatorzième examen quotidien pour la catégorie B du permis de conduire, sur le fondement de l'allègement de l'évaluation qui résulterait de la suppression de l'item « *vérifications* ». Ce scénario invaliderait ainsi le caractère provisoire de cette mesure.

Nous vous demandons par conséquent de bien vouloir nous informer avec précision du projet de la DSR sur ce point. Mon organisation syndicale réunit en effet sa commission exécutive mardi prochain et évoquera ce sujet à la lumière de votre retour. Sur cette base, elle envisagera les suites à donner.

Dans l'attente, je vous prie de recevoir, Monsieur le Délégué, mes cordiales salutations.



**Laurent DEVILLE**  
Secrétaire général

Copie : Monsieur Wassim KAMEL, Sous-directeur ERPC